

COMMUNIQUE DE PRESSE DE VIOHALCO SA**Bruxelles, le 29 avril 2024**

L'information contenue dans ce communiqué de presse constitue une information règlementée au sens de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Notification de transaction [article 19 du Règlement (UE) n ° 596/2014]

Viohalco SA (ci-après la « Société ») annonce qu'en vertu de l'article 19 du règlement (UE) n ° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014, M. Jean-Charles Faulx, membre exécutif du Conseil d'administration de la Société, le 25 avril 2024, a notifié à la Société que, le 23 avril 2024, il a vendu 12.500 actions ordinaires de la Société pour une valeur totale de 71.150 euros.

À propos de Viohalco

Viohalco est une société holding établie en Belgique des sociétés métallurgiques de premier plan en Europe. Elle est cotée sur Euronext Bruxelles (VIO) et à la Bourse d'Athènes (BIO). Les sociétés de Viohalco sont spécialisées dans la fabrication de produits en aluminium, en cuivre, de câbles, d'acier, ainsi que de tubes d'acier et sont engagées dans la fabrication durable de produits et de solutions innovants, de haute qualité et à valeur ajoutée pour un éventail de clients dynamiques répartis dans le monde entier. Disposant de sites de production en Grèce, Bulgarie, Roumanie, au Royaume-Uni et en Macédoine du Nord et des participations dans des sociétés avec des installations de production en Turquie, en Russie et aux Pays-Bas, les sociétés de Viohalco génèrent collectivement un chiffre d'affaires consolidé annuel de 6,3 milliards d'euros en 2023. Le portefeuille de Viohalco comprend également un segment R&D&I et de technologie. De plus, Viohalco et ses sociétés possèdent des actifs immobiliers, principalement en Grèce, qui créent de la valeur ajoutée grâce à leur développement commercial.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter notre site web à l'adresse www.viohalco.com.